



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 5610

Texte de la question

Mme Laurence Dumont appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le grave problème des « reçus-collés » aux différents concours de l'éducation nationale. Elle a été alertée du problème par de nombreuses personnes reconnues aptes à enseigner mais non recrutées, ainsi que par diverses organisations syndicales. Elle s'alarme que, sur 10 355 postes mis au concours du CAPES par exemple, seuls 8 953 aient été effectivement pourvus, alors que le nombre d'heures supplémentaires, souvent imposées aux enseignants titulaires, ne cesse de croître. Elle lui demande en conséquence de bien vouloir indiquer quelles mesures son ministère compte prendre pour envisager un règlement efficace de cette question, afin que l'expression même de « reçu-collé » puisse enfin disparaître du vocabulaire et de la réalité.

Texte de la réponse

Compte tenu des besoins en enseignants en mathématiques qui se font jour dans les divers rectorats et conformément aux instructions données par le ministre, les élèves de la liste complémentaire du CAPES de mathématiques seront employés soit en remplacement, soit en soutien dans les établissements du territoire métropolitain ou outre-mer. En conséquence, les candidats restant inscrits sur les listes complémentaires du CAPES de 1997 ont été admis en qualité de professeur stagiaire dans les IUFM. Leur stage s'effectuera notamment dans les ZEP ou dans des établissements retenus comme prioritaires par les rectorats.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Dumont](#)

Circonscription : Calvados (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5610

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 1997, page 3786

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4649